



MUNICIPALITE  
DE  
PREVERENGES

1028 Préverenges, le 16 mai 2017

## COMMUNICATIONS DES PRINCIPALES DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 6, 13, 20 février, 6, 13, 20, 27 mars, 3, 10, 24 avril, 1, 8 et 15 mai 2017

- **Dispenses d'enquête**
  - réfection complète des façades de la villa et du garage, Chemin Neuf 41,
  - transformation intérieure au 3<sup>ème</sup> étage, Route de Genève 62 A-B,
  - rénovation du chemin et des plates-bandes, Avenue de la Plage 57,
  - réfection de la peinture de la façade ouest, Route de Genève 56 D,
  - réfection des façades de la maison, Chemin de la Ramière 6.
- **Permis de construire / démolition**
  - transformation intérieure, Chemin Neuf 51,
  - aménagement de 9 places de parc, Z.I. Le Trési 5,
  - surélévation et agrandissement du préau du Collège Tribord,
  - transformation et agrandissement d'une villa, Chemin des Ecureuils 5,
  - réfection de bâtiments, Chemin des Condémines 36 C,
  - agrandissement du rez-de-chaussée du bâtiment, Rte d'Yverdon 31-33.

La Municipalité a également :

- **pris acte :**
  - de la statistique de la population au 31.04.2017 : 5'381 habitants résident à Préverenges et 93 sont en séjour,
  - de la démission de M. Charles Nicod, contrôleur de champignons, dès 2017 et de recommander aux habitants de se référer au site internet [www.vapko.ch](http://www.vapko.ch) pour obtenir les coordonnées des offices de contrôle les plus proches.
- **décidé :**
  - d'autoriser l'organisation du Vide-Garage au centre du village le dimanche 11 juin 2017, de 10h00 à 16h00,
  - de signer une nouvelle convention avec l'entreprise Publibike pour l'aménagement d'une nouvelle station sur le parking de l'Etoile en remplacement de l'existante située sur le parking du Collège,
  - d'autoriser le Surf Shop à installer une terrasse devant son magasin le long de la façade sud,
  - d'autoriser l'organisation du Triathlon qui aura lieu à la plage le 18 juin 2017,
  - d'organiser un concours photo 2017 pour les habitants et les membres des sociétés locales de Préverenges,
  - de valider l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE les Guifettes Pavillon de 12 places,

- d'organiser les manifestations Musique Apéro Prév' au Théâtre de Pierre de 18h00 à 20h00 les 9 et 16 juin, 18 août et 1<sup>er</sup> septembre 2017.

- **adjudgé les travaux/mandats suivants :**

- achats de produits de nettoyage et de produits d'entretien – entreprise Diversey/Sealed Air, Münchwilen,
- Administration communale – remplacement des imprimantes – entreprise Ricoh Suisse SA, Renens,
- propriété communale – Chemin de la Ramière – pose d'un caniveau et réfection de revêtement enrobé – entreprise Walo Bertschinger SA, Eclépens,
- Collège Bâbord – remplacement des stores dans 7 classes – entreprise Innovabat Construction SA, Bussigny,
- Administration communale – modernisation du Wifi – entreprise Cisel SA, Morges,
- voirie – remplacement d'un véhicule – Garage RRG Léman SA, Ecublens,
- archivage – mise à jour et réorganisation – entreprise MSE Conseil, Lausanne,
- éclairage public – sentier piétonnier est du Collège Bâbord – entreprise Duvoisin-Groux SA, Bussigny,
- parkings communaux – signalisation et marquage – entreprise Signal SA, Etagnières,
- complexe scolaire – achat de néons et ampoules – entreprise Elektro-Material SA, Spreitenbach,
- Plage – diagnostic 2017 de la plage et de l'ouvrage de protection – entreprise Aquavision, Ecublens,
- salle polyvalente – travaux de peinture dans les cages d'escalier – entreprise Innovabat Sàrl, Ecublens,
- Centre de jeunes – rénovation des locaux – entreprises Health Fit & Sport Group, Lutry, Roulin Electricité Sàrl, St-Prex, Dea Peinture & Cie SA, Bussigny et Philippe Lauener Sàrl, Crissier,
- collecteurs publics – contrôle – entreprise Liaudet Pial SA, Renens,
- panneaux d'informations pour les sociétés locales – entreprise Galmar SA, Crissier,
- Collège Bâbord – réfection de la cour est – entreprise Balmelli SA, Bremblens,
- éclairage public – quartier des Uttins – entreprises Duvoisin-Groux SA, Bussigny, et Balmelli SA, Bremblens.

LA MUNICIPALITE